

Département de Saône-et-Loire  
**Commune de LA ROCHE VINEUSE**

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU VENDREDI 13 OCTOBRE 2023**

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 13
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation : 9 octobre 2023

Date de publication : 24 octobre 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le treize octobre à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

**Présents** : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Benoît MEILHAC, Fabrice THERVILLE et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Marie-France AULAS, Sophie DUMONTEL, Corinne MERLIN et Sonia BLONDEAU.

**Excusé(es)** : M. Jacques PEREIRA a donné procuration à Mme Marie-Claude POTTIER, M. Bernard FAVRE a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, M. Bernard COTTIN a donné procuration à M. Loïc COLTEL.

**Absent(s)** : M. Willy BONFY et Mme Laure SEYDOUX.

**Secrétaire de séance** : Mme Corinne MERLIN.

**Objet** : 2023/1310/060 – *Convention de raccordement direct au réseau public de distribution d'électricité basse tension.*

Le Maire indique au conseil municipal qu'à l'issue de l'installation des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la salle des fêtes, il convient de signer une convention de raccordement direct au réseau public de distribution d'électricité basse tension avec Enedis.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention de raccordement direct au réseau public de distribution d'électricité basse tension avec Enedis ;
- Autorise le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme  
Le 19 octobre 2023  
Le Maire, Robert LUQUET

